

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 12 décembre 2024.

Date de publication : 20 décembre 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Benoît MEILHAC, Willy BONFY, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Virginie THIVENT, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : Néant.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Dominique JOBARD.

Objet : 2024/1812/079 – *Don en soutien aux populations victimes du cyclone ayant touché Mayotte.*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT ;

Vu l'urgence de la situation ;

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'Association des Maires de France, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Roche Vineuse tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. M. le Maire propose de faire un don sur la base de 1€ par habitants, arrondi à 1 600€.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de La Roche Vineuse contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 600 €
- à la Protection civile :

FNPC Tour Essor
14 rue Scandicci
93 500 PANTIN

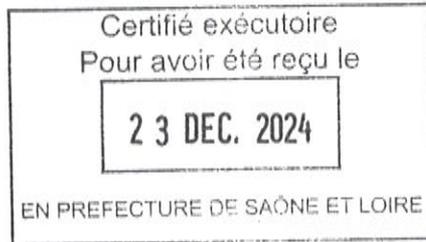
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 23 décembre 2024,
Le Maire, Robert LUQUET

